

### Nombre de Déléqués :

En exercice 116 **Présents** 72 **Procurations** 11 Votants 83

# **DELIBERATION N°2-110322**

# Obiet : Positionnement du SICTOM du Périgord Noir concernant son intégration dans un syndicat unique départemental

L'an deux mille vingt-deux, le onze mars, le Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "La Borne 120", Commune de Marcillac-St-Quentin sous la présidence de M. Jérôme PEYRAT. Président.

Date de Convocation du Comité Syndical : le 23 février 2022

### Etalent présents :

#### **POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FENELON:**

**ARCHIGNAC** BORREZE **CALVIAC EN PERIGORD** CARLUX CARSAC AILLAC PAULIN PECHS-DE-L'ESPERANCE SALIGNAC EYVIGUES SIMEYROLS PRATS DE CARLUX ST CREPIN ET CARLUCET ST GENIES

ST JULIEN DE LAMPON STE MONDANE **VEYRIGNAC** 

**Dominique HERMENAULT** Sylvie MENARDY Jean-Claude DELHORBE

Laurent LACOMBE Guy ESTRUC Alain PERIQUO

Marie-Laure FERBER

Catherine CHEYROU Didier DELBARY

Jacques FERBER Jean-Pierre PLANCHE Héloise MARADENE Gérard TEILLAC **Charles MOLINA** 

Jean-Plerre HAMEL Chantal LAVILLE Claude DENIS

Brigitte CAPMAS-REBOUISSOU

Jocelyne MANIERE

#### POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD :

BOUZIC CASTELNAUD LA CHAP. CENAC ET ST JULIEN DAGLAN **DOMME** FLORIMONT GAUMIER GROLEJAC NABIRAT

ST AUBIN DE NABIRAT ST CYBRANET ST LAURENT LA VALLEE ST MARTIAL DE NABIRAT

**VEYRINES DE DOMME** 

Séverine RAMOS Christian ARNOUIL Philippe BOISSON Maurice LAPOUGE

Jean-Philippe FARFAL Martine CONSTANT

**Mathias LUCAS** Jocelyne TIREL LALAUDE Jérôme DELPECH Christian GARRIGOU Alain BIELHER

François DEFONTAINE Jean-Pascal FARINA

Hervé MENARDIE Pascal MISSIAEN

Nicole MAROUSSIE

## POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA DORDOGNE :

**ALLAS LES MINES** CASTELS-BEZENAC

Yves GAROUTY Hervé CARVES Jacqueline JOUANEL Sylvain BRULEY Alain FREREBEAU Eric HAUTESERRE

### POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :

AUBAS COLY-ST AMAND FANLAC LA CHAPELLE AUBAREIL LES EYZIES LES FARGES MONTIGNAC PEYZAC LE MOUSTIER SERGEAC ST LEON SUR VEZERE THONAC VALOJOULX

Jean-Marie DESCAMP Jean-Louis BREUIL Liliane LABATUT Sébastien FRIT Françoise BAUDRY

Elisa COUSIN Annie BECOURT

Hervé DUVAUCHELLE Pierette BLEMONT

Vincent JARDEL

Marc PONS Christiane SALVIAT

### POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR :

BEYNAC et CAZENAC
LA ROQUE GAGEAC
MARCILLAC ST QUENTIN
MARQUAY
PROISSANS
SARLAT LA CANEDA
ST ANDRE-ALLAS
ST VINCENT DE COSSE
ST VINCENT LE PALUEL
STE NATHALENE
TAMNIES

Francis VAUCEL
Jérôme PEYRAT
Anne-Marie MALBEC
Sylvie JESINGHAUS
Laurent GALMOT
Marlies CABANEL
Jean-Jacques ALBIE
Nathalie BALLERAND
Christine DANGREMONT
Frédéric TACHE
Marc PONS

Christian ROBLES

Serge PARRE Jacques TUNEU Marcelle DELIBIE

Patrick CROUZILLE Marie-Pierre VALETTE

Eric ALARD

Christian SESTARET

### Excusés :

VEZAC

VITRAC

M. Michel BOSREDON (Montignac), Mme Dorothée DELTEIL (Peyzac-le-Moustier), Mme Sylvie DELBARY (Vézac), Mme Christiane DESMOULINS (Nabirat), Mme Catherine BERTHELOT (La Chapelle-Aubareil).

### Procurations:

Mme Marion CHAPUT (Saint-Geniès) donne procuration à M. Charles MOLINA (Saint-Geniès)
Mme Claudine FARFAL (Saint-Cybranet) donne procuration à M. Alain BIELHER (Saint-Cybranet)
M. Philippe BASTIDE (Valojoulx) donne procuration à Mme Christiane SALVIAT (Valojoulx)
M. Fabrice LEFEVRE (Simeyrols) donne procuration à M. Jean-Pierre PLANCHE (Simeyrols)
M. Cyril CERF (Thonac) donne procuration à Mme Claudine LAWARREE-MALO (Thonac)
Mme Brigitte AUDOUARD (Sainte-Nathalène) donne procuration à M. Frédéric TACHE (Sainte-Nathalène)
Mme Marie-Annick DUCOIN-HAZARD (St Laurent-la-Vallée) donne procuration à
M. Gé KUSTERS (Saint-Léon-sur-Vézère) donne procuration à Laurent LACOMBE (Carsac-Aillac)
M. Lilian GILET (Saint-Laurent-la-Vallée) donne procuration à M. Jérôme PEYRAT (La Roque-Gageac)
Mme Marie-Pierre VALETTE (Sarlat-la-Canéda) donne procuration à Mme Marlies CABANEL (Sarlat-la-Canéda)

Mme Marlies CABANEL (Sarlat-la-Canéda) a été élue secrétaire de séance.

M. le Président rappelle aux membres de l'assemblée que dans le cadre de la préparation du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SCDI) de Dordogne adopté le 28 avril 2016, de nombreux élus locaux ont exprimé leurs réserves quant à la mise en œuvre d'un syndicat unique de collecte et de traitement des déchets en Dordogne.

M. le Président indique que par une délibération de principe, adoptée le 14.11.2015, 61 communes de notre territoire et leurs 122 délégués représentant plus de 42000 habitants ont clairement fixé leur position refusant à l'unanimité des présents moins une voix l'intégration du SICTOM du Périgord Noir dans un syndicat unique départemental.

- M. le Président, indique que depuis et à plusieurs reprises, le Président et les délégués du SICTOM du Périgord Noir ont réaffirmé fermement au SMD3 cette position.
- M. le Président expose que pour autant, lors de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale du 10 décembre 2021, plusieurs élus, principalement du Grand Périgueux, faisant fi de l'expression forte du Périgord Noir, ont de nouveau plaidé pour la création d'un seul syndicat de collecte et de traitement des déchets en Dordogne et la disparition des syndicats locaux intercommunaux, dont le nôtre, le SICTOM du Périgord Noir.
- M. le Président tient à souligner, dans ce contexte, plusieurs arguments de fond :
- la singularité du territoire du Périgord Noir, marqué par une fréquentation touristique forte, une réactivité au plus près des attentes des collectivités membres, des professionnels et des usagers contribuent à faire du SICTOM du Périgord Noir un organisme performant avec un niveau de collecte rapporté au tonnage par habitant le plus élevé du département ;

### AR Prefecture

024-252402284-20220311-2110322-DE Reçu le 28/03/2022 Publié le 28/03/2022

- le périmètre d'intervention du SICTOM du Périgord Noir est aujourd'hui adapté au bassin de vie, à la fréquentation touristique et répond, avec efficacité, aux demandes exprimées par les communes, les habitants, les entreprises touristiques et commerciales ;
- le SICTOM du Périgord Noir dispose d'une autonomie forte, qui se caractérise par des prises de décision rapides, en circuit court/une liberté de choix et d'action ainsi qu'une réactivité au quotidien ;
- son organisation favorise l'économie locale dans sa politique d'achat et donc l'emploi local ;
- il serait totalement inopportun de remettre en cause cette organisation, d'éloigner de la proximité du terrain les centres de décision, d'écarter les élus locaux de choix concernant leurs administrés ;
- il ne saurait, de même, être admis, qu'un tel projet puisse remettre en cause la pertinence, voire l'existence, de certains services publics locaux, telles certaines déchèteries rurales, au seul motif qu'elles ne répondraient pas à des critères urbains.

M. le Président rappelle en outre qu'à la suite des attentes et inquiétudes exprimées par les élus locaux, le Président de la République avait souhaité leur donner la parole lors du Grand Début National.

Au terme de cette démarche, la loi Engagement et Proximité du 19 décembre 2019, rétablissant le rôle des élus locaux qui sont au plus près des citoyens ; de leurs attentes et de leurs priorités, a affirmé un principe fondamental : « oui aux mariages d'amour, non aux mariages forcés ».

Vu l'avis du Bureau Syndical, réuni en séance ordinaire du 01 mars 2022, Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Affirme la singularité du territoire du Périgord Noir, marquée par une fréquentation touristique forte, une réactivité au plus près des attentes des collectivités membres, des professionnels et des usagers qui contribuent à faire du SICTOM du Périgord Noir un organisme performant avec un niveau de collecte rapporté au tonnage par habitant le plus élevé du département;
- Considère que le périmètre d'intervention du SICTOM du Périgord Noir est aujourd'hui adapté au bassin de vie, à la fréquentation touristique et répond à l'attente des communes, des usagers, des entreprises touristiques et commerciales;
- Souligne en conséquence qu'il serait totalement inopportun de remettre en cause cette organisation qui donne pleinement satisfaction, d'éloigner de la proximité et du terrain les centres de décision, d'écarter les élus locaux de choix concernant leurs administrés;
- <u>S'oppose</u> à tout projet visant à intégrer le SICTOM du Périgord Noir dans un syndicat unique à l'échelle du département de la Dordogne.
- Demande que les dispositions de la loi Engagement et Proximité du 19 décembre 2019 soient strictement respectées.

Fait à Marcillac-Saint-Quentin, le 11 mars 2022.

